

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES ETUDIANTS RENTREE 2025

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription en BTS s'effectue obligatoirement sur le site : www.parcoursup.gouv.fr

Cette plateforme est ouverte depuis le 18 décembre 2024 pour la recherche des formations. L'inscription et la saisie des vœux est possible du **15 janvier au 13 mars 2025**. Tout le calendrier et les informations sont disponibles sur ce site.

FRAIS

Une contribution aux frais annuels de reprographie, informatique, correspondance, assurance stages, etc. est demandée aux familles.

Tarifs 2025/2026 : **85 € pour les BTSA 1^{ère} Année**
 95 € pour les BTSA 2^{ème} Année

REPAS

Les étudiants ont la possibilité de prendre leurs repas au lycée du lundi midi au vendredi midi, sauf pendant les vacances scolaires. L'établissement est équipé d'un système informatisé pour l'accès au self-service. Le badge qui permet d'accéder au réfectoire est la Carte Jeune Région, valable pour la durée de la scolarité. Il faut donc la demander impérativement auprès de la Région Occitanie (l'information sera dans le dossier d'admission 2025-2026 téléchargeable sur notre site internet).

Un tarif forfaitaire est proposé aux étudiants (règlement à réception d'une facture ou par prélèvement mensuel) :

Périodes (Année civile 2025)	Forfait repas interne-externé : 1140 € (petit déjeuner, repas midi et soir)	Forfait repas ½ P : 550 € (repas midi du lundi au vendredi)
Janvier à mars	342 €	165 €
Avril à Juin	342 €	165 €
Septembre à Décembre	456 €	220 €

Ticket repas l'unité : 4,10 € (*formule à titre exceptionnel : pas plus de 2 repas pris par semaine*)

En cas de choix du ticket à l'unité, la réservation préalable du repas avant 10h est obligatoire. L'approvisionnement de la carte du self uniquement pour les tickets repas à l'unité peut se faire à distance sur internet, en espèces, par carte bancaire ou par chèque (Inscrire au dos du chèque le nom, le prénom et la classe). Les chèques doivent être libellés au nom de l'Agent Comptable Campus Terre et Nature. En cas de perte ou de détérioration de la carte, prévenez immédiatement le lycée et contactez les services de la région.

LOGEMENT

Offres de location

Chaque année scolaire, une liste de logements regroupant les offres de locations de chambres, studios, appartements, et gîtes proposés par des particuliers ou des organismes est mise à jour et téléchargeable sur notre site internet www.campusterreetnature.fr courant juin (dans Infos Pratiques/Tarifs/Lycée Charlemagne, colonne de droite : hébergement). Des offres de location seront également disponibles sur www.lokaviz.fr

Hébergement sur le lycée pour les BTS (tarif et périodes indiqués à titre indicatif et prévisionnel)

Cette formule propose une place en chambre individuelle (places limitées) ou de 3 étudiants selon les disponibilités. Le tarif comprend les charges fixes (chauffage, eau, électricité). Cet hébergement est ouvert uniquement du lundi soir au vendredi matin de 18h à 8h, ainsi que le mercredi après-midi, sous la surveillance d'un assistant d'éducation. Il n'est pas accessible en dehors de ces créneaux horaires et n'est pas ouvert les week-ends et vacances scolaires. Le tarif ne comprend pas les repas, qui peuvent être pris au lycée au tarif en vigueur ci-dessus.

L'année scolaire est répartie en trois périodes et le règlement de l'hébergement s'effectue en trois fois, à réception de la facture (ou par prélèvement mensuel selon le choix de la famille). La répartition par période est la suivante :

Périodes	Forfait annuel Chambre de 3 : 1 795 €	Forfait annuel Chambre individuelle : 2 291 €
1 ^{ère} période : septembre à décembre	Tarif forfaitaire : 700 €	Tarif forfaitaire : 900 €
2 ^{ème} période : janvier à mars	Tarif forfaitaire : 597 €	Tarif forfaitaire : 759 €
3 ^{ème} période : avril à mi-juin	Tarif forfaitaire : 498 €	Tarif forfaitaire : 632 €

L'hébergement peut être résilié à la fin d'une période sur demande écrite. Toute période forfaitaire sera facturée en totalité et non remboursable en cas de départ en cours de période, excepté pour les départs en stage.

Un état des lieux est effectué à l'arrivée et en fin de période. Toute dégradation sera facturée.

La fiche de demande d'hébergement BTSA 2025-2026 et sa charte d'utilisation seront en téléchargement sur notre site internet. Les étudiants de BTS (1^{ère} année ou 2^{ème} année) intéressés par cette formule doivent envoyer le coupon de demande de réservation au plus tôt (pour les BTS 1^{ère} année dès connaissance de leur admission) et si possible avant le 11 juillet 2025.

FACTURE

Celle-ci comprend les frais de dossier, le cas échéant de forfait repas ainsi que d'hébergement à la résidence. Elle est transmise en première moitié de trimestre au responsable facture précisé par vos soins sur le dossier d'admission, et doit être réglée dès réception. Les familles peuvent choisir de la régler par prélèvement mensuel.

BOURSE

Les informations relatives aux aides et dispositifs ouverts aux étudiants sont disponibles sur le **portail** <https://messervices.etudiant.gouv.fr/> .

Tout étudiant ou futur étudiant inscrit sur la plateforme Parcoursup reçoit automatiquement un kit de connexion pour ouvrir un compte personnel sur **MesServices.etudiant.gouv.fr**. Ce compte lui servira pour toutes ses démarches d'aide.

La demande de bourse universitaire ou Dossier Social Etudiant (DSE) est à renouveler chaque année. **Le dossier de demande pour l'année universitaire 2025-2026 est à constituer uniquement sur internet :**

Du 13 mars au 31 mai 2025 sur la plateforme <https://messervices.etudiant.gouv.fr/>

Pour la rentrée 2025-2026, les revenus retenus sont ceux perçus en 2023 (avis fiscal de 2024) par la famille ou le tuteur légal.

La date limite est à respecter pour ne pas entraîner un retard dans le traitement de la demande, même si l'on ignore encore l'établissement d'accueil pour 2025/2026 (les demandes déposées après la date limite seront traitées ultérieurement, au fil de l'eau).

Un simulateur intégré à ce site permet au futur étudiant de vérifier s'il est éligible à une bourse sur critères sociaux en fonction des ressources de ses parents et des caractéristiques de sa situation (frères et sœurs à charge fiscale de la famille et éloignement du lieu d'études). Les barèmes pour l'enseignement supérieur étant plus avantageux que ceux du secondaire, il est vivement conseillé de faire cette simulation (si vous n'étiez pas boursier dans le secondaire, vous pouvez le devenir dans le supérieur) : <https://simulateur.lescrous.fr>

Une demande de bourse faite dans les délais permet à l'étudiant de présenter une notification conditionnelle de bourse à son établissement d'accueil dès la rentrée et de bénéficier de sa bourse plus rapidement.

La bourse sur critères sociaux est versée en 10 mensualités égales, de septembre à juin, sur le compte bancaire de l'étudiant.

A noter : boursier ou non boursier, vous n'avez pas de Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) à régler au CROUS si vous poursuivez vos études en BTS ou BTSA dans un Lycée, et donc aucune attestation d'acquiescement de cette contribution à fournir à votre lycée.

SECURITE SOCIALE ETUDIANTE

Les nouveaux étudiants admis en BTS au Lycée Charlemagne restent affiliés à leur régime actuel de sécurité sociale (CPAM, MSA ...), à l'exception des candidats de nationalité étrangère et résidents des collectivités d'outre-mer (conditions particulières).

Une fiche d'information « sécurité sociale » détaillée se trouve dans le dossier d'admission administrative.

FORMALITES D'INSCRIPTION AU LYCEE

Le dossier d'admission 2025-2026 est en téléchargement courant juin sur notre site internet pour tous les étudiants admis. Il doit nous être rapporté ou retourné par voie postale, dans les délais indiqués.